



**RECUEIL**

**DES**

**ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE**  
**DE**  
**L'EQUIPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT**

**N° Spécial**

**24 novembre 2016**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° Spécial DRIEA du 24 novembre 2016**

**SOMMAIRE**

<b>Arrêté</b>	<b>Date</b>	<b>DIRECTION REGIONALE ET INTERDE- PARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT</b>	<b>Page</b>
DRIEA.UD92 2016-2-494	23.11.2016	Arrêté portant composition de la commission de conciliation en matière d'élaboration des schémas de cohérence territoriale, de schémas de secteur, de plans locaux d'urbanisme et de cartes communales.	3

**DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE  
DE L'EQUIPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT**

**UNITÉ DÉPARTEMENTALE DES HAUTS-DE-SEINE**

**Arrêté DRIEA UD92 n° 2016-2-494 du 23 novembre 2016 portant composition de la commission de conciliation en matière d'élaboration des schémas de cohérence territoriale, de schémas de secteur, de plans locaux d'urbanisme et de cartes communales.**

LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE  
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

**Vu** le code de l'urbanisme, notamment les articles L 132-14 et R 132-10 et suivants ;

**Vu** le décret du 23 août 2016 portant nomination de M. Pierre SOUBELET en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine (hors classe) ;

**Vu** l'arrêté DAJAL 1 n° 2013 – 24 du 07 novembre 2013 relatif à la mise à jour de la commission de conciliation en matière d'élaboration des schémas de cohérence territoriale, de schémas de secteur, de plans locaux d'urbanisme et de cartes communales ;

**Vu** le procès verbal de la commission de recensement et de dépouillement des élections à la commission de conciliation en matière d'urbanisme en date du 24 septembre 2014 ;

**Sur** proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture des Hauts-de-Seine.

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : La commission de conciliation en matière d'élaboration des schémas de cohérence territoriale, de schémas de secteur, de plans locaux d'urbanisme et de cartes communales du département des Hauts-de-Seine est composée comme suit :

**- Membres de la commission élus par les maires et Présidents des EPCI compétents en matière de SCOT et de PLU du département :**

Titulaires

- . M. Eric BERDOATI, maire de Saint Cloud,
- . M. Alain-Bernard BOULANGER, maire de Villeneuve-la-Garenne,
- . M. Eric CESARI, maire-adjoint de Courbevoie,
- . M. Philippe MARTIN, maire-adjoint d'Antony,
- . M. Patrick JARRY, maire de Nanterre,
- . M. Patrice PATTEE, maire-adjoint de Sceaux.

### Suppléants

- . M. M. Abdel-Ilah AZMI, Maire-Adjoint de Saint-Cloud,
- . M. M. Alain BORTOLAMEOLLI, maire-adjoint de Villeneuve-la-Garenne,
- . Mme Amélie DELATTRE, maire-adjoint de Colombes,
- . Mme Isabelle DEBATS, maire-adjoint de Suresnes,
- . M. M. Julien SAGE, maire-adjoint de Nanterre,
- . M. M. Yves SERIE, maire-adjoint de Clamart.

### **- Membres de la commission désignés par le Préfet à titre de personnes qualifiées :**

#### Titulaires

- . M. Thierry BONNIER, Secrétaire Général de la Préfecture des Hauts-de-Seine,
- . M. François DUBOIS, Chef de l'Unité Territoriale des Hauts-de-Seine, Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île de France,
- . M. Jean-Yves DURANCE, Président de la délégation des Hauts-de-Seine de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris,
- . M. Christian BENILAN, Chef du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine des Hauts-de-Seine,
- . M. Jean-Sébastien SOULE, Directeur du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Hauts-de-Seine,
- . M. Daniel HANNOTIAUX, Trésorier de l'Association « Environnement 92 ».

#### Suppléants

- . M. Jean-Pierre DE COURS, Directeur des Affaires Juridiques et de l'Administration Locale à la Préfecture des Hauts-de-Seine,
- . M. Xavier FOUQUART, Chef du service planification et aménagement durables, DRIEA IDF - UT 92,
- . Mme Véronique LEGAND, responsable du service du « développement du commerce » à la délégation des Hauts-de-Seine de la CCIP,
- . M. Matthieu COTTENCEAU, Architecte des Bâtiments de France, STAP 92,
- . M. Vincent LELIEVRE, Architecte-urbanisme au CAUE 92,
- . M. Anne-Henri CHOMBART DE LAUWE, Association « Environnement 92 ».

**ARTICLE 2** : Le mandat des membres de la commission de conciliation s'achèvera au prochain renouvellement général des conseils municipaux. Par ailleurs, les élus communaux cessent d'exercer leur mandat lorsqu'ils perdent la qualité au titre de laquelle ils ont été désignés.

**ARTICLE 3** : l'arrêté DAJAL 1 n° 2015-026 du 03 novembre 2015 portant composition de la commission de conciliation en matière d'élaboration des schémas de cohérence territoriale, de schémas de secteur, de plans locaux d'urbanisme et de cartes communales est abrogé.

**ARTICLE 4** : Monsieur le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Nanterre, le 23 novembre 2016

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général,  
Thierry BONNIER

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Locale  
Cellule CRD - DA - RAA

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Thierry BONNIER

SECRETAIRE GENERAL

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**  
167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex  
Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)  
Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21.21  
Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>